

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Ville de Percé que lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2021, le conseil municipal a apporté la modification suivante au calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2021 :

- la séance ordinaire du 2 février 2021 se tiendra à 18 h 30 au lieu de 19 h.

Donné à Percé, le 20 janvier 2021.

**Gemma Vibert,
Greffière**